



Réunion d'information virtuelle : Plan de reprise progressive des activités du CERN au 5 mai 2020

Transcription abrégée de la session de questions-réponses

1. Un assouplissement si rapide des mesures, est-ce vraiment approprié ?

Fabiola Gianotti (directrice générale) : La santé et la sécurité du personnel est notre priorité absolue. La situation à l'égard de la pandémie en Europe et, en particulier, dans les États hôtes, s'améliore en ce qui concerne le nombre d'infections par jour et le nombre de patients admis en réanimation. Notre approche a toujours consisté à prendre des mesures adaptées au risque encouru. Il ne servirait à rien de laisser le CERN fermé tant qu'un vaccin n'a pas été trouvé alors que nos États hôtes et les autres pays voisins reprennent leurs activités et que les personnes circulent plus ou moins librement.

2. Selon quels critères les titulaires, les utilisateurs, etc. seront-ils autorisés à retourner travailler dans leurs bureaux au CERN, même si certaines de leurs tâches pourraient en principe être faites à distance ?

F. Gianotti : Selon notre plan, nous reprendrons d'abord les activités qui sont urgentes et qui ne peuvent être réalisées que sur place, comme celles liées au LS2. Quelques semaines plus tard, les personnes qui sont en télétravail pourront revenir progressivement travailler sur le domaine. Même si le télétravail se passe très bien, cette pratique n'est pas toujours aussi efficace qu'un travail sur place, au bureau. Certaines personnes connaissent des problèmes ergonomiques, d'autres sont mal équipées à la maison ou se laissent facilement distraire. Nous réexaminerons la situation chaque semaine et nous assurerons un suivi des personnes qui arrivent sur le domaine afin d'être prêts à arrêter ou à ralentir le flux de personnes si cela s'avère nécessaire.

3. Les étudiants seront-ils autorisés à continuer à télétravailler ?

James Purvis, (chef du Département des ressources humaines) : À ce jour, toutes les mesures mises en place pour les MPA restent valables jusqu'à ce que la situation redevienne entièrement normale. Les étudiants peuvent donc toujours télétravailler, que ce soit dans la région ou dans leur pays d'origine.

4. Qu'en est-il des nouveaux contrats et des contrats qui prennent fin ? Des aménagements sont-ils prévus pour les personnes au bénéfice, par exemple, de contrats de doctorant qui ont pu réaliser leur travail ? Des prolongations seront-elles possibles à titre exceptionnel ?

J. Purvis : Tout changement de contrat, que vous quittiez un poste ou que vous commenciez un nouveau travail, peut être stressant. C'est pourquoi nous examinons chaque cas de manière individuelle. Si une prolongation est nécessaire et possible dans le cadre existant, nous y réfléchissons. Si la personne souhaite rentrer dans son pays d'origine, nous l'aiderons dans ses démarches. Si une prolongation de la couverture médicale est nécessaire, il est à présent possible de recourir à titre exceptionnel au Régime d'assurance maladie du CERN. Nous travaillons en

amont avec le superviseur, avec les coordinateurs des ressources humaines et avec les conseillers en ressources humaines, de façon que chaque personne concernée puisse joindre un interlocuteur au Département des ressources humaines.

Aucune prolongation n'est actuellement prévue au-delà de la durée maximale du contrat, à l'exception des attachés de projet, dont un très petit nombre n'ont pas été en mesure de réaliser leur travail, surtout dans les zones souterraines, du fait du mode sécurisé mis en place. Les attachés de projet sont donc la seule catégorie de personnel pour laquelle des prolongations sont prévues à titre exceptionnel.

Pour les nouveaux arrivants, nous travaillons en amont sur des solutions au cas par cas avec les superviseurs et les personnes concernées. D'ailleurs, cette semaine, 26 nouvelles personnes sont arrivées ; nous avons organisé pour elles une session d'intégration entièrement virtuelle. La plupart d'entre elles commenceront leur contrat à distance, qu'elles se trouvent dans la région ou dans leur pays d'origine ; une fois de plus, il s'agit de solutions individuelles, adaptées à chaque cas.

5. [Les personnes arrivant de l'étranger devront-elles rester à l'isolement pendant 14 jours avant de pouvoir revenir au CERN ?](#)

Friedemann Eder (responsable des relations avec les pays-hôtes) : Selon les informations publiées sur le site web des autorités françaises compétentes, la France n'imposera pas de quarantaine aux personnes, quelle que soit leur nationalité, en provenance de l'Union européenne, de l'espace Schengen ou du Royaume-Uni. Pour les autres cas, par exemple pour les ressortissants européens arrivant de zones autres que l'UE, l'espace Schengen et le Royaume-Uni, les modalités seront précisées par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères dans les jours qui viennent. En Suisse, aucune quarantaine n'est prévue.

6. [Le CERN reverra-t-il son approche du télétravail ? Le CERN va-t-il aider les personnes qui souhaitent y recourir davantage à aménager leur bureau à la maison ?](#)

J. Purvis : Nous devons tirer les enseignements positifs de la situation. Avant la crise, moins de 200 personnes étaient en télétravail régulier et environ 1 000 personnes en télétravail occasionnel. À ce jour, nous avons autorisé plus de 250 000 jours de télétravail ; pour beaucoup de personnes, les journées s'avèrent très intenses ; pour beaucoup d'autres, ce mode de travail s'est révélé particulièrement efficace. Il est donc important de voir ce qui fonctionne et de tirer les leçons de cette expérience dans la perspective du retour à une nouvelle normalité, y compris en ce qui concerne le télétravail.

7. [Un congé parental spécial sera-t-il accordé aux parents de jeunes enfants qui ne retourneront pas à l'école avant septembre ?](#)

J. Purvis : Si la situation perdure, si les personnes concernées ne peuvent pas télétravailler, si elles n'ont pas de solution pour la garde de leurs enfants et si les écoles restent fermées, nous resterons sur l'idée que ce type de congé devrait être accordé au prorata. Généralement, deux parents se partagent les obligations familiales ; nous envisageons donc, pour un mois type, la moitié du temps sur un congé spécial rémunéré et, si le parent a besoin du mois entier, l'autre moitié sur un congé annuel. Ces situations doivent être examinées au cas par cas avec le superviseur et le Département des ressources humaines. Nous suivons la situation dans les États hôtes concernant la réouverture des écoles.

En temps normal, il n'est pas possible de prendre un congé spécial rémunéré lorsque les écoles sont normalement fermées ; dans ce cas, c'est le congé annuel qui s'applique. Nous sommes toutefois conscients qu'il est moins facile de trouver des structures de garde d'enfants en été et nous devons donc là encore examiner les solutions au cas par cas.

8. **En raison de la situation, sera-t-il possible de reporter davantage de jours de congé que le nombre normalement autorisé ?**

J. Purvis : La question des congés est l'une des plus importantes. Je pense qu'il est important de dissocier la question des congés du fait que nous ne pouvons pas voyager ; en effet, cela ne nous empêche pas de prendre des congés. Il est important que tout le monde prenne du temps pour se reposer, indépendamment du fait que l'on puisse voyager ou non ; je vous encourage donc tous à prendre des congés. Je prends moi-même des congés en fin de semaine, même si je suis toujours confiné en France. Il est important de pouvoir déconnecter, en particulier durant ces périodes intenses. Pour l'instant, et au vu de ce qui est pratiqué dans d'autres organisations, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre maximal de jours de congé pouvant être reportés annuellement. Je conseille à tout le monde, même si on ne peut pas voyager, d'utiliser aussi des congés pour se reposer.

9. **Que prévoit le CERN pour assurer la distanciation physique dans les bureaux et quelles mesures sont prises pour éviter un trop grand nombre de personnes dans les espaces publics, comme les restaurants et les toilettes ?**

Luis Miralles (chef du département Gestion des sites et bâtiments) : Les restaurants seront aménagés en différents points de distribution de nourriture. L'accès à la zone de distribution et la circulation des personnes seront adaptés de manière à respecter la distance de deux mètres dans la file d'attente et à l'intérieur de la zone. Le nombre de personnes dans la zone de distribution sera surveillé par le personnel du restaurant, avec l'aide du personnel de sécurité du CERN. Il sera possible de réserver à l'avance les repas et de réduire le temps nécessaire pour les récupérer. Il y aura un nombre très limité d'espaces prévus pour avoir de la nourriture sur le domaine ; il sera donc préférable de réserver à l'avance les repas via l'application qui sera disponible ; le paiement pourra ainsi également être effectué à distance.

Lorsque le nombre de personnes augmentera sur le domaine, davantage de points de distribution ouvriront dans les restaurants. Nous commencerons avec le restaurant n° 1 ; nous poursuivrons avec le restaurant n° 2 et la cafétéria du bâtiment 40, et ainsi de suite.

Concernant les toilettes, la seule solution envisageable consiste à faire en sorte qu'à tout moment, une seule personne utilise le bloc sanitaire à la fois.

En ce qui concerne l'aménagement des bureaux, j'aimerais insister sur le fait que la sécurité est l'affaire de tous ; différentes solutions devront être analysées au cas par cas par le superviseur, et des instructions seront données au personnel. Les bureaux et les points où il est prévu de s'asseoir devront être aménagés de façon à respecter une distance de deux mètres entre chaque personne. Si celle-ci ne peut pas être respectée, le travail devra alors être adapté de façon que les personnes partageant le même bureau travaillent par roulement durant la journée ou la semaine. Dans les espaces publics, des barrières seront installées afin que la distance de deux mètres entre chaque personne soit respectée. Le port du masque sera obligatoire lorsque cette distance ne pourra pas être respectée.

10. [Pourquoi fixer une limite d'âge pour accéder au CERN ?](#)

Doris Forkel-Wirth (chef de l'unité Santé et sécurité au travail et protection de l'environnement) : Je comprends parfaitement la question, car les personnes concernées ont pour la plupart une relation très forte avec le CERN, mais, en même temps, nous tenons à les protéger. Cette limite d'âge pour accéder au domaine avait été fixée avant que le CERN ne passe en mode sécurisé, en cohérence avec ce qui avait été fait dans les États hôtes. Le COVID-19 est particulièrement dangereux chez les personnes de plus de 65 ans. Même si toutes les catégories d'âges sont infectées avec la même quantité de virus, les conséquences chez les personnes de plus de 65 ans sont beaucoup plus graves que chez les personnes plus jeunes. C'est pourquoi nous souhaitons, durant les phases 0 et 1, garder cette limite d'âge, dans la mesure où nous devons en premier lieu préparer les locaux. Au cas où votre chef de département ou votre porte-parole d'expérience vous demanderait de revenir travailler au CERN durant ces phases, nous serons particulièrement attentifs à la protection qui sera mise en place par votre département. Le seul objectif est de vous protéger. Lorsque nous serons en phase 2, nous reconsidérerons la situation et nous nous alignerons sur la pratique suivie dans les États hôtes.

11. [Où pouvons-nous trouver le cours de sécurité COVID-19 mentionné par l'unité HSE, qui sera disponible à compter du 12 mai ?](#)

D. Forkel-Wirth : Il s'agira d'un cours en ligne qui sera disponible sur la plateforme de formation (*Learning Hub*).

12. [Quel impact la situation actuelle a-t-elle sur le budget du CERN ? À quoi pouvons-nous attendre dans le futur ?](#)

F. Gianotti : Après avoir été en mode sécurisé pendant plusieurs semaines, nos dépenses sont moins élevées que prévu à ce moment de l'année. Nous avons économisé de l'électricité, nous avons malheureusement été contraints d'annuler certains programmes, comme le programme des étudiants d'été, et certains services ont été suspendus. L'année 2020 n'est donc pas problématique sur le plan du budget. Concernant l'avenir, et les contributions des États membres et des États membres associés au budget du CERN, il est encore trop tôt pour se prononcer. À ce jour, rien ne semble indiquer que les pays vont réduire leurs contributions financières, et j'espère vraiment qu'ils continueront à nous soutenir comme ils l'ont fait tout au long de l'histoire du CERN. Nous sommes très reconnaissants de leur soutien.

13. [Les familles vivant en France pourront-elles emmener leurs enfants scolarisés dans une école en Suisse ?](#)

F. Eder : La mission permanente de la Suisse a confirmé que, à compter du 11 mai, les enfants scolarisés en Suisse et les personnes qui les accompagnent, s'ils sont mineurs, seront autorisés à franchir la frontière. Elles devront présenter un certificat ou un autre document attestant que l'enfant est inscrit dans un établissement scolaire en Suisse. Pour la France, il ne devrait pas y avoir de difficultés particulières.

14. [Est-il prévu de rouvrir le Jardin des Particules, et les parents seront-ils remboursés pour la période de fermeture ?](#)

Isabelle Mardirossian (représentante de l'Association du personnel du CERN) : L'équipe éducative et l'Association du personnel ont défini un plan de reprise des activités du Jardin des Particules courant mai, tenant compte des réglementations et recommandations pertinentes. Ce plan a été présenté à tous les parents le 4 mai, et a reçu un accueil favorable. Il doit être présent à la Direction pour approbation et détermination de la date précise

de réouverture. En tout état de cause, les parents se verront rembourser pour la période de fermeture du Jardin des Particules.

15. [Quelle est la situation concernant les tests pour le COVID-19 ?](#)

D. Forkel-Wirth : Les pays ont tous des approches différentes. Nous nous sommes renseignés auprès de nos États hôtes, la France et la Suisse. Il s'avère que les tests sérologiques visant à rechercher des anticorps ne sont autorisés qu'à des fins d'études, et qu'une autorisation spéciale est requise. Les autres tests, utilisés pour déterminer si une personne est atteinte ou non de COVID-19, sont à ce jour réservés aux personnes présentant des symptômes sévères. Selon nos partenaires médicaux en France et en Suisse, pratiquer un test sur une personne asymptomatique ne permet pas d'obtenir un résultat concluant. De nouvelles procédures et de nouveaux dispositifs sont en cours de développement dans toute l'Europe. Il est possible que, dans les mois ou les semaines à venir, la situation change. Pour l'heure, en France comme en Suisse, seules les personnes présentant des symptômes sont testées. La France a annoncé que, à compter du 11 mai, les personnes présentant des symptômes, même légers, seront testées.

16. [Quelles entrées du CERN seront ouvertes et quand ? Le tunnel intersites peut-il être utilisé ? À partir de quand sera-t-il possible de passer par les petits postes de frontière ?](#)

L. Miralles : Nous prévoyons d'adapter l'ouverture des entrées à la demande. Nous suivons le nombre de personnes présentes sur le domaine. Dès que nous détecterons un risque d'embouteillage au niveau des entrées, nous ouvrirons les portes A et C et les autres entrées du site de Meyrin.

Actuellement, l'entrée du site de Prévessin est ouverte. L'accès via le tunnel intersites et l'entrée E est réglementé par un accord avec la France et la Suisse. Jusqu'à présent, aucun risque lié à la fermeture de ces entrées n'a été détecté, et il n'est pas apparu nécessaire d'étendre les horaires d'ouverture. Si tel devait être le cas, une autorisation des États hôtes serait nécessaire, laquelle, jusqu'à ce jour, a toujours été accordée dans des circonstances exceptionnelles.

17. [Les personnes souhaitant éviter les transports en commun aimeraient avoir des informations sur le parc de vélos. Quelle est la situation ?](#)

L. Miralles : Tous les vélos sont disponibles.

18. [Comment le CERN va-t-il prendre en compte les personnes qui ne sont pas à risque, mais qui vivent avec des proches qui eux sont à risque ?](#)

D. Forkel-Wirth : La situation des membres du personnel du CERN vivant avec des personnes en situation de vulnérabilité sera traitée au cas par cas. Vous devez contacter votre superviseur.

19. [Le nettoyage a-t-il lieu comme d'ordinaire ou est-il renforcé ?](#)

L. Miralles : Pendant la fermeture, le nettoyage a été adapté à la fréquentation. Il a été renforcé dans les parties communes. Au cours de deux prochaines semaines, jusqu'au 18 mai, une campagne de nettoyage complet sera menée de sorte qu'au 18 mai, le niveau de propreté sera identique à ce qu'il était au moment de la fermeture.

Ensuite, les opérations de nettoyage seront menées selon les normes usuelles ; des opérations de nettoyage renforcé seront également définies par l'unité HSE pour les parties communes et les voies de passage, ainsi que dans les salles de réunions, les amphithéâtres, etc.

Pour les bureaux, un nettoyage standard sera réalisé. Chaque personne entrant sur le domaine recevra un kit pour nettoyer elle-même son espace de travail.

Pour faciliter le nettoyage des zones autres que les parties communes durant la période de reprise progressive des activités entre le 18 mai et la mi-septembre, un ticket devra être envoyé aux services de nettoyage, qui tiendront compte de l'occupation réelle des bureaux.

20. [Qu'est-il prévu pour le retour des utilisateurs qui sont toujours dans la zone locale ?](#)

Eckhard Elsen (directeur de la recherche et de l'informatique) : Rien de particulier n'a été prévu à leur égard. Cela dépend plus de leur pays d'origine que du CERN. C'est à leur pays et institut d'origine qu'il appartient de décider de la politique à suivre. Bien sûr, cela va aussi dépendre d'une certaine manière de la réussite de notre reprise progressive des activités et de notre capacité de démontrer que le CERN est un endroit sûr.

21. [Quand les foyers-hôtels rouvriront-ils ?](#)

L. Miralles : Les foyers-hôtes sont ouverts. Ils n'ont jamais fermé de toute la période de confinement.

22. [La mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité relatives au COVID-19 relève-t-elle de la responsabilité de l'entreprise contractante ? Qui doit s'assurer du respect de ces mesures ?](#)

D. Forkel-Wirth : C'est l'unité HSE qui contrôle. L'entreprise contractante doit veiller au respect des mesures. Le département pour lequel l'entreprise travaille assurera également un contrôle.

23. [Si un membre du personnel d'une entreprise contractante travaille sur le domaine, la personne qui supervise son travail aura-t-elle automatiquement le droit d'accéder au domaine du CERN ?](#)

D. Forkel-Wirth : Selon moi, elle devrait avoir l'autorisation de venir sur le domaine puisqu'elle doit superviser le travail de l'entreprise contractante.

24. [Est-il prévu que les utilisateurs puissent augmenter leur temps de présence jusqu'à 50 % et demander une carte suisse de légitimation ? Quand allons-nous pouvoir récupérer/recevoir nos cartes de légitimation française et suisse ?](#)

F. Eder : Les autorités suisses délivrent des cartes de légitimation. Les autorités françaises ont accordé une prolongation de six mois pour les visas D, ce qui signifie que les utilisateurs n'ont pas besoin d'une carte dans l'immédiat. Le visa sur leur passeport atteste que tout est en ordre. En cas de problème particulier, une solution est trouvée au cas par cas. Dans ce domaine, les ministères français comme suisse des Affaires étrangères ont une approche pragmatique et apportent leur aide.

25. [Le CERN envisage-t-il un traçage des cas contact ? Le CERN est équipé d'un système de contrôle des accès et de tourniquets. Pouvons-nous considérer qu'il n'y aura pas d'atteinte au respect de la vie privée si les enregistrements du système d'accès sont utilisés pour identifier les cas contact ?](#)

F. Gianotti : Dès le début de la pandémie, nous avons suivi de près les personnes qui ont été en contact avec des cas suspects ou confirmés, et nous avons pris en compte tous les aspects relatifs à la protection de la vie privée.

Roberto Losito (chef du département Ingénierie) : Pour le moment, le traçage des cas contact est fait manuellement par le coordinateur COVID-19, Christophe Delamare, qui contacte toutes les personnes concernées. Nous étudions plusieurs options pour faire cela à l'aide de moyens technologiques, soit en utilisant les applications à l'étude dans les États hôtes, soit des outils spécifiques que nous aurons testés préalablement. Nous vérifions avec le Service juridique que cela est possible, et travaillons avec le conseiller à la protection des données afin d'être sûr que des procédures garantissant le respect de la vie privée soient en place, et que la vie privée des personnes soit préservée. Si nous décidons d'aller plus avant avec un système de traçage, les procédures seront publiées afin d'informer le personnel de ce que nous faisons des données.

[Conclusions de la Directrice générale](#)

F. Gianotti : Je vous remercie d'avoir suivi cette réunion et je remercie également mes collègues, les chefs de département et toutes les personnes présentes dans cette salle et à l'extérieur, qui ont travaillé ardemment pour mettre au point ce plan. Je vous demande d'adhérer à ce plan et de nous aider à le mettre en œuvre de la meilleure manière qui soit, afin de protéger la sécurité de tous, et donc d'être efficaces dans la reprise des activités sur nos sites. Merci.